



Aide urgente divorce violence

Par **Dwms**, le **23/10/2019** à **19:44**

Bonsoir, je suis mariée depuis 13 ans et j'ai 3 enfants 10,7 et 4 ans. Mon mari boit et devient violent. Je lui ai souvent pardonné pensant que ça pourrait s'arranger. Ça était le cas un temps mais ça recommence il ya 2 jours il a bu et devenu furieux il a cassé à 4h du matin la vitre de la cuisine et s'est entaillé le bras 11 points de suture. Notre appartement était recouvert de sang. Il ne réalise pas la gravité de la chose et ne compte pas arrêter de boire.

Je veux donc partir avec mes enfants. Et aller chez mes parents. Il est d'accord.

Pouvez vous comment je dois procéder ?

Par **Visiteur**, le **24/10/2019** à **15:08**

Bonjour

Avez vous vu un avocat?

Cela semble nécessaire, car vous êtes mariée et donc, avez l'obligation de vivre avec votre époux. C'est ce que l'on appelle le devoir de cohabitation (article 242 du Code civil)... MAIS si vous êtes victime de violences, vous pouvez quitter le domicile conjugal.

Ce n'est pas un délit. En revanche, votre époux pourrait tenter contre vous un divorce pour faute (abandon du domicile conjugal).

Donc rendez vous auparavant au commissariat ou à la gendarmerie pour déposer une plainte ou une main courante.

Par **Dwms**, le **24/10/2019** à **15:30**

Merci pour votre réponse.

Pas encore vu d'avocat. Je compte déposer une main courante pour justifier que je quitte le domicile.

Il me dit qu'il accepte que je parte avec les enfants et que lui aussi partira de l'appartement que nous louons, qu'il veut juste voir ses enfants de temps en temps en ma présence.

Mais j'ai peur que se soit que des paroles et qu'il se retourne contre moi. Donc pour le moment je suis toujours au domicile avec cette peur au ventre

Par **youris**, le **24/10/2019** à **18:13**

bonjour,

déposer une plainte pour violences contre votre mari et non une main courante qui ne sert à rien.

salutations